

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1805-00-2024

---

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 25 mars 2024, le conseil a adopté le *Règlement 1805-00-2024 abrogeant le Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux.*

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Donné à Beloeil, ce 27 mars 2024.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Consulter le règlement 1805-00-2024

Télécharger l'avis public

